



Élus en exercice : **15**
Présents : **15**
Représentés avec pouvoirs : **0**
Absent (es) excusé(es) : **0**
Quorum atteint

COMMUNE DE LA FERTÉ-IMBAULT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt six et le **VINGT MARS à 9 HEURES**, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil en mairie 41300 LA FERTE-IMBAULT, sous la présidence de **Monsieur GUEPIN Jacky, 4^{ème} adjoint**.

Date de convocation du Conseil municipal : **16 mars 2026**

Présents : M. ETOURNEAU Julien – M. COLART Pascal – Mme BIANCIOTTO REICHERT Isabelle – M. LHERMITE Didier – Mme GAUDRY Frédérique – Mme JAMET Anne – M. SICAULT Eric – Mme BOURGOIN Karine – Mme ROUSSEAU Magali – Mme MARIE Louise – M. MARIE Florian – M. NASLIS Damien – M. GUEPIN Jacky – M. PRUVOST Matthieu.

Absents excusés avec pouvoirs :

Absent (e-s) excusé (e-s) :

Monsieur le Président ouvre la séance.

La séance a débuté à : 9 H 00

Désignation du secrétaire de séance : **M. NASLIS Damien**

04-2026 – ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et appelle les candidats à se manifester.

Monsieur Julien ETOURNEAU est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Il est procédé au vote.



Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M . Julien ETOURNEAU : 14 (quatorze) voix

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 14 (quatorze) suffrages exprimés pour Monsieur Julien ETOURNEAU, soit l'unanimité des voix,

PROCLAME Monsieur Julien ETOURNEAU, Maire de la commune de LA FERTE-IMBAULT et le déclare immédiatement installé,

AUTORISE Monsieur Julien ETOURNEAU, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

05-2026 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal de la commune de LA FERTE-IMBAULT étant de 15 membres, le nombre maximal d'adjoints est de QUATRE.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

D E C I D E

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints au Maire de la commune de LA FERTE-IMBAULT à 4 (quatre).

06-2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à QUATRE,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,



Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Monsieur COLART Pascal : 12 (douze) voix

– Monsieur GUEPIN Jacky : 1 (une) voix

M. COLART Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire.

Deuxième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Madame BIANCIOTTO REICHERT Isabelle : 13 (treize) voix

– Monsieur GUEPIN Jacky : 1 (une) voix

Mme BIANCIOTTO REICHERT Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjoint au maire.

Troisième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Monsieur LHERMITE Didier : 13 (treize) voix

– Monsieur GUEPIN Jacky : 1 (une) voix

M. LHERMITE Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.



Quatrième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame GAUDRY Frédérique : 13 (treize) voix

- Monsieur GUEPIN Jacky : 1 (une) voix

Mme GAUDRY Frédérique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à : 9h25

**Le Maire,
Julien ETOURNEAU**

